

VENTE aux ENCHÈRES

Suite à saisie-vente

Matériel et agencement

Au 7, rue Riquet 75019 PARIS

Vendredi 29 septembre 2023
A 15 heures

Catalogue

Ordre

DESCRIPTIF

Acheteur

Ordre	DESCRIPTIF	Acheteur
1	Trois caisses avec tapis roulant. Ecrans TOSHIBA, imprimantes EPSON, scanners MAGELLAN Datalogic	Clic photo
2	Machine à café NESPRESSO libre-service avec monnayeur.	Clic photo
3	Vingt armoires réfrigérées (froid positif et froid négatif)	Clic photo
4	Presse agrumes CANCAN	Clic photo
5	Douze rayonnages avec têtes de gondole dont présentoir fruits et légumes	Clic photo
6	Rôtisserie Dorégrill Steam Up	Clic photo
7	Double chambre froide (300 x 270 + 170 x 280). Système Coldface ELIWELL	Clic photo
8	Deux UC, Quatre écrans	Clic photo
9	Autolaveuse NILFISK	Clic photo
10	Four à pain double SALVA Kwik-co	Clic photo

Conditions de vente

Article 1

La vente est publique et l'adjudication est faite au plus offrant contre paiement comptant. L'acheteur paiera en sus du montant de l'enchères, les frais de 14,28 % (dont TVA 20 %). Le paiement s'effectue en espèces (avec un maximum de 1.000 € pour une personne physique ou morale résidant en France et 15.000 € pour une personne physique ou morale résidant à l'étranger qui, de plus, fournira une déclaration en douane pour les sommes supérieures à 10.000 €), par Carte Bancaire à puce et code secret, par chèque de banque ou par chèque accompagné d'une garantie bancaire. Pour pouvoir payer par **virement**, l'acheteur devra **obligatoirement** présenter lors de son inscription une caution bancaire conforme au modèle du catalogue.

Pour les acheteurs étrangers exportant :

- * dans un pays de la CEE, la TVA n'est pas due par l'acheteur ayant présenté son numéro intracommunautaire ;
- * dans un pays hors CEE, le montant de la TVA sera consigné par un chèque qui sera restitué à l'acheteur sur présentation des documents d'exportation.

Pour participer à la vente, l'enchérisseur doit au préalable se faire inscrire, lors des visites, afin d'avoir un numéro d'acheteur.

Article 2

La vente a lieu dans l'ordre du catalogue ; l'Officier Ministériel peut rajouter, retirer (même après enchères), diviser ou réunir des lots. En cas de faculté de réunion d'un groupe de lots ou de la totalité du catalogue, la surenchère est au minimum de 10 % du total des enchères provisoires ; pour faire jouer une faculté de réunion, l'enchérisseur doit, au moment de son inscription à la vente, en faire la demande par écrit et donner une offre chiffrée assortie d'une garantie bancaire suffisante. Si l'adjudicataire fait défaut de paiement, ses lots sont remis en vente ; il n'est plus admis à enchérir et répond de la différence en moins sur le nouveau prix d'adjudication sans pouvoir réclamer un excédent.

Les lots sont vendus dans l'état, sans garantie ni recours contre les vices cachés. La vente des machines non conformes aux dispositions techniques ainsi qu'aux normes de sécurité légales françaises est réservée aux revendeurs, récupérateurs, à l'exportation hors de France, aux artisans travaillant seul ou comme source de pièces détachées. Les photos, descriptifs, quantités et qualités figurant au catalogue, dans les documents de vente et les publicités ne sont qu'indicatifs et ne sont pas garantis ; l'exposition avant la vente permet aux enchérisseurs de contrôler la description des lots.

Article 3

L'acheteur est responsable de son lot dès l'adjudication prononcée, la clause de réserve de propriété (Articles 2367 et suivants du Code Civil) bénéficiant au vendeur. Le paiement doit être effectif ou garanti avant l'enlèvement des lots. L'acheteur doit enlever ses lots dans les délais annoncés et à ses frais ; la revente sur le site est interdite. Après la date de fin des enlèvements indiquée ci-après, les lots non retirés sont réputés abandonnés et le vendeur en dispose à sa convenance. Les débranchements et démontages doivent s'effectuer dans les règles de l'art, toute ouverture des murs ou en toiture devant être refermée ; les machines devront être vidangées avant tout déplacement.

Seules les conditions de vente en français font foi.

Le fait de porter une enchère implique l'entière adhésion aux conditions de vente.

Exposition

Visite sur le site : de 14h à 15h

Vente

A 15 heures sur place.

Enlèvements

Sur rendez-vous.

Maître Antoine AUDHUY

Commissaire-priseur Judiciaire
3, place Simone Veil – 54000 NANCY

Coordonnées bancaires

BANQUE / *Bank* KOLB

IBAN

FR76 1325 9023 8021 3753 0020 070

BIC / *Swift code*

KOLBFR21

Pour tous renseignements concernant cette vente consultez le site www.optimale.eu

ou contactez le Technicien :

OPTIMALE

7A rue de la Batterie – F 67118 GEISPOLSHEIM

tél : **33.(0)3.88.21.96.20** – e-mail : contact@optimale.eu

CAUTION BANCAIRE (*BANK SECURITY / BANKBÜRGSCHAFT*)

Nous, soussignés Banque
(*We the undersigned Bank / Wir, die unterzeichnete Bank*)

Adresse :
.....
.....
(*Address / Adresse*)

Téléphone : Fax :
(*Phone ... Fax ... / Tel. ... Fax ...*)

garantissons jusqu'au montant de Euros :
(*secure up to an amount of Euros / garantieren bis zum Betrag von Euros*)

les achats effectués par notre client :
(*the purchases made by our client / die Kaufgeschäfte unseres Kunden*)

Société :
(*Company / Firma*)

Adresse :
.....
.....
(*Address / Adresse*)

titulaire dans notre établissement du compte :
(*holding (IBAN) account n° in our bank / Inhaber des bei uns geführten (IBAN) Kontos*)

lors de la vente aux enchères du
(*at the auction sale ... on ... / bei der Versteigerung ... am ...*)

Pour paiement, notre client établira un chèque que nous garantissons dans la limite indiquée ci-dessus ou nous effectuerons un virement sur le compte de l'Officier Ministériel de la vente dès présentation de la facture par ses soins.
(*In payment, our client will make a cheque that we guarantee within the limits specified above, or we will make a transfer to the account of the auction's office upon sight of the invoice.*)
(*Zum Zweck der Zahlung wird unser Kunde entweder einen Scheck ausstellen, den wir bis zur Höhe des oben genannten Betrages garantieren, oder wir werden eine Überweisung auf das Konto des Amtsträgers vornehmen, sobald dieser uns die Rechnung vorlegt.*)

Fait à le
(*Done in ... on ... / Ausgestellt in ... am ...*)

Nom et fonction
(*Name and position / Name und Funktion*)

Signature et cachet commercial
(*Signature and commercial stamp / Stempel und Unterschrift*)